

Installation du comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle

« pour un accès de tous les jeunes
à l'art et la culture »

mercredi 21 novembre 2012

contact Presse

**Département de
l'information et de
la communication**

Service de presse
tél. : 01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

[www.culturecommunication.fr/
consultation-EAC](http://www.culturecommunication.fr/consultation-EAC)

[www.facebook.com/
ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



éducation
artistique
& culturelle
CONSULTATION NATIONALE

Sommaire

Communiqué de presse

page 3

Présentation de la consultation nationale

page 4

Les thématiques

page 6

Le comité de pilotage

page 8

Les contributions

page 9

Site internet

page 12

Communiqué de presse

Installation du comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle



Pour permettre à tous les jeunes, sur tous les territoires, d'accéder à l'art et à la culture, de la petite enfance à l'université, le Gouvernement lance le projet national de l'éducation artistique et culturelle.

L'engagement du Président de la République de faire de la prise en compte de la jeunesse une des priorités du quinquennat trouve une nouvelle expression dans l'élaboration d'un projet national de l'éducation artistique et culturelle : « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». Le ministère de la Culture et de la Communication est chargé, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de mettre en œuvre ce projet national avec les autres ministères concernés, chargés de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a installé le mercredi 21 novembre 2012 le comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, composé d'élus et de personnalités du monde de la culture, de la recherche et de l'éducation, présidé par Marie Desplechin.

Le comité de pilotage auditionnera des organismes institutionnels et représentatifs des acteurs œuvrant en faveur de l'éducation artistique et culturelle : ministères et institutions concernés, associations représentant les collectivités territoriales, grands réseaux d'acteurs artistiques, culturels et éducatifs, artistes impliqués dans des démarches pédagogiques... Tous seront également invités à transmettre une contribution écrite permettant d'alimenter la réflexion et le rapport du comité de pilotage.

Les auditions seront réparties sur 10 demi-journées, entre le 21 novembre et le 7 décembre 2012.

La consultation prendra appui sur 5 thématiques :

- Développer et articuler les actions proposées aux jeunes pendant leurs différents temps de vie
- Favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle
- Prendre en compte la diversité des modes d'accès des jeunes à l'art et à la culture
- Le numérique et les nouveaux médias : quelle place dans l'éducation artistique et culturelle ?
- Mieux former les acteurs

Un espace dédié est ouvert sur le site du ministère de la Culture et de la Communication à l'adresse : www.culturecommunication.gouv.fr/consultation-eac

Des contributions spontanées pourront par ailleurs être adressées au comité de pilotage jusqu'au 7 décembre à l'adresse suivante : participation-consultation@culture.gouv.fr

Le rapport sera rendu public fin décembre 2012. Des orientations nationales seront définies sur cette base.

contact presse

**Département de l'information
et de la communication**
tél. : 01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

[www.facebook.com/
ministere.culture.communication](http://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

Paris, le 21 novembre 2012

Présentation de la consultation nationale

Les engagements du Président de la République de faire de la prise en compte de la jeunesse une des priorités du quinquennat appellent aujourd'hui l'élaboration d'un **projet national de l'éducation artistique et culturelle** : « **pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture** ».

Dans un environnement social, économique, démographique et technologique très largement transformé, la politique d'accès des jeunes à l'art et à la culture demande aujourd'hui à être reformulée. C'est pourquoi le ministère de la Culture et de la Communication a été chargé, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de mettre en œuvre ce projet national avec les autres ministères concernés, chargés de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

La réflexion engagée dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'école a suscité des réactions très positives et une forte attente. Parce que l'art et la culture sont de puissants vecteurs d'émancipation individuelle et d'intégration sociale, l'École doit contribuer à faire découvrir aux élèves la variété des richesses culturelles et, plus encore, à éveiller leur sensibilité artistique et leur créativité.

Les choix proposés par le comité de pilotage de la concertation sur la refondation de l'école ont dessiné les premiers contours d'une ambition renouvelée assignée à l'éducation artistique et culturelle. Il nous faut désormais en débattre dans une perspective plus large, afin de parvenir à la généralisation de l'accès des jeunes à l'art et à la culture dans les cinq ans à venir.

La concertation a souligné l'importance du « hors temps scolaire » et des différents modes d'accès aux arts et à la culture qui sont aujourd'hui proposés aux jeunes. L'éducation artistique et culturelle doit donc prendre en compte l'ensemble des différents temps de l'enfant sur son territoire de vie pour envisager les divers modes d'appropriation de la culture qui s'offrent aujourd'hui aux jeunes selon leur âge (offre éducative des structures culturelles, vie associative, enseignements spécialisés en conservatoires, ...). Elle doit aussi intégrer les évolutions introduites par le numérique, tant dans les pratiques créatives que dans l'accès à l'offre culturelle et associer l'action déployée en faveur des jeunes en situation spécifique (politique de la ville, handicap, jeunes sous main de justice, etc). Tous les âges de la jeunesse doivent être considérés, de la petite enfance à l'université, dépassant le cadre strict de l'obligation scolaire.

Le temps est venu de privilégier une approche territoriale de l'éducation artistique et culturelle en partant des pratiques et de l'expérience des territoires. Le rôle structurant des collectivités territoriales est en effet un levier essentiel permettant de conjuguer les objectifs de développement culturel et de cohésion sociale des territoires.

La généralisation de l'éducation artistique et culturelle nécessite désormais une mobilisation organisée et concertée de tous les partenaires. Sans imposer un modèle unique, il faut rendre plus lisibles les initiatives remarquablement développées par des acteurs dont l'implication est très forte pour les diffuser plus largement et veiller à ce qu'aucun territoire, qu'aucun public jeune n'en soient privés.

Une consultation organisée par le ministère de la Culture et de la Communication

Cette consultation vise à la fois à conforter l'ambition d'une éducation artistique et culturelle prenant en compte l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune, à approfondir et préciser les modalités d'une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique, à présenter les modalités de la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations fondamentales dans un cahier des charges précis.

Pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication, la consultation associe par conséquent les associations représentant les collectivités territoriales et leurs réseaux, les acteurs et réseaux des milieux professionnels de la culture et du monde socio-éducatif, l'ensemble des ministères concernés.

Elle s'articule avec les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du projet de loi d'orientation et de programmation sur l'école, pour préciser la notion de **parcours d'éducation artistique et culturelle**. Comprenant les enseignements dispensés dans le cadre scolaire, complétés par des actions éducatives élaborées dans une démarche de projet en partenariat, à l'école ou hors de l'école, le parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres suscitées avec les œuvres, les lieux, et les professionnels des arts et de la culture. Il se construit dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et extra scolaire. L'évolution du dossier des rythmes scolaires sera également à intégrer à la réflexion.

La consultation s'appuiera sur les conclusions de la concertation sur la refondation de l'École, sur les bilans et diagnostics réalisés par les DRAC, et sur les analyses de la mission conjointe d'état des lieux confiée aux inspections générales des deux ministères de l'éducation nationale et de la Culture et Communication.

La consultation nationale se déroulera sous la forme d'auditions réparties sur 10 demi-journées, entre le 21 novembre et le 7 décembre 2012 et sous la forme de contributions écrites. Elle est confiée à un comité de pilotage présidé par Marie DESPLECHIN, composé de représentants de collectivités territoriales, de personnalités du monde de la culture, de la recherche et de l'éducation. Seront consultés les associations représentant les collectivités, les grands réseaux d'acteurs du secteur culturel, l'ensemble des ministères concernés. Jérôme BOUET, Inspecteur général des affaires culturelles, sera le rapporteur de ces travaux.

Le rapport sera rendu public avant fin décembre 2012. Des orientations nationales seront définies sur cette base. La phase de mise en œuvre s'ouvrira au niveau régional dès début 2013, après une réunion des directeurs régionaux des affaires culturelles et des recteurs. Parallèlement, le ministère de la Culture et de la Communication met en place des processus de travail entre ses établissements publics.

La consultation prendra appui sur 5 thèmes. Chacun des contributeurs sera libre de traiter les thèmes et sous-thèmes de son choix.

Toute contribution écrite sollicitée par le comité de pilotage ne devra ne pas excéder quatre pages. Ces contributions figureront sur l'espace dédié à la consultation sur culture.gouv.fr. Des contributions spontanées pourront être adressées par ailleurs jusqu'au 7 décembre à l'adresse suivante : participation-consultation@culture.gouv.fr

Elles seront prises en compte par le rapporteur de la consultation.

Les thématiques

La consultation prendra appui sur 5 thématiques, déclinées en sous-thèmes que chaque organisme contributeur sera libre de traiter selon ses choix.

1 - Développer et articuler les actions proposées aux jeunes pendant leurs différents temps de vie

- développer les actions dans les divers champs culturels,
- réduire les inégalités,
- articuler les actions proposées, dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle qui conjuguent connaissances, pratique et rencontres avec les œuvres et les professionnels des arts et de la culture, dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et extra scolaire.
 - les acteurs et les lieux du parcours d'éducation artistique et culturelle,
 - organisation et coordination des propositions éducatives d'accès à l'art et à la culture,
- les freins et les leviers,
- actions exemplaires et bonnes pratiques.

2 - Favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle

- co-pilotage de la politique d'éducation artistique et culturelle sur les territoires : pilotage stratégique, pilotage opérationnel, objectifs, acteurs, instances, leviers, formes de contractualisation,
- les partenariats, la co-construction des projets,
- la mutualisation des moyens,
- l'articulation de l'éducation artistique et culturelle,
 - avec les politiques éducatives et de développement culturel des territoires
 - avec les politiques interministérielles
- l'évaluation des politiques territoriales d'éducation artistique et culturelle.

3 - Prendre en compte la diversité des modes d'accès des jeunes à l'art et à la culture

- modes d'acquisition et rapports au savoir des différents âges,
- diversité des modes de socialisation, le rôle des pairs,
- la petite enfance,
- traduction de la priorité donnée à la maternelle et à l'école élémentaire dans la Refondation de l'Ecole,
- les jeunes en situation spécifique,
- les jeunes des lycées professionnels et les apprentis,
- les jeunes décrocheurs, les jeunes en dehors du système scolaire,
- les étudiants, l'université comme lieu de culture,
- rôle des familles,
- filles/garçons,
- lien avec les modes d'accès à la culture scientifique et technique,
- rôle des pratiques artistiques amateurs.

4 - Le numérique et les nouveaux médias: quelle place dans l'éducation artistique et culturelle

- prise en compte des pratiques créatives du numérique,
- nouvelles pratiques de socialisation et « culture de la chambre »,
- lieux et processus pour l'accompagnement de la pratique numérique des jeunes,
- co-production et co-création numériques,
- l'éducation aux images en lien avec les nouvelles pratiques du numérique,
- médiation et numérique,
- médias et jeunesse.

5 - Mieux former les acteurs

- sensibiliser et/ou former aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle et aux partenariats
 - les enseignants, cadres et personnels du monde éducatif,
 - les artistes et professionnels des arts et de la culture, les responsables de structures culturelles et médiateurs culturels,
 - les animateurs, professionnels et responsables du monde socio éducatif,
 - les responsables de collectivités et élus,
- rassembler cette diversité d'acteurs dans des formations communes.

Le comité de pilotage

Composition du comité

Présidente :

- Marie Desplechin, écrivain

Rapporteur :

- Jérôme Bouet, inspecteur général des affaires culturelles

Personnalités du monde de la culture, de la recherche et de l'éducation :

- Sylvain Groud, chorégraphe
- Marie-José Mondzain, philosophe
- Anne Barrère, sociologue de l'éducation
- Françoise Legendre, directrice de bibliothèque, Le Havre
- Marianne Alphant, historienne et critique d'art, écrivain
- Lucien Pietron, principal de collège, Metz

Élus :

- Nicole Belloubet, vice-présidente du conseil régional de Midi-Pyrénées, présidente du groupe de travail « la réussite scolaire pour tous » de la concertation pour la refondation de l'Ecole de la République
- Françoise Polnecq, vice-présidente du conseil général du Nord
- Vincent Eblé, président du conseil général de Seine-et-Marne
- Yves Fournel, adjoint au maire de Lyon, président du Réseau Français des Villes Éducatrices
- Pascal Jaillet, adjoint au maire de Cosne-sur-Loire

Représentants des ministères en charge de :

la Culture :

- François Marie, chargé de mission « éducation artistique et culturelle » - Secrétariat général
- Jacqueline Broll, conseillère « éducation artistique et culturelle » en Drac Rhône-Alpes

l'Éducation nationale:

- Jean-Yves Moirin, inspecteur général de l'Éducation nationale pour les arts plastiques, doyen du groupe « enseignements et éducation artistiques ».
- Agnès Pigler, déléguée académique à l'action culturelle de l'académie de Dijon

la Jeunesse :

- Catherine Lapoix, sous-directrice des politiques de la jeunesse en binôme avec Elodie Sans Chagrin, chargée des pratiques culturelles au bureau des actions territoriales et interministérielles

l'Enseignement supérieur :

- Martine Laforgue, adjointe au chef du département de l'égalité des chances

l'Agriculture :

- Emmanuel Hémerly, chef du bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion

Les contributions

Le comité de pilotage auditionnera des organismes institutionnels et représentatifs des acteurs œuvrant en faveur de l'éducation artistique et culturelle : ministères et institutions concernés, associations représentant les collectivités territoriales, grands réseaux d'acteurs artistiques, culturels et éducatifs... Ces organismes seront également invités à transmettre une contribution écrite permettant d'alimenter la réflexion et le rapport du comité de pilotage.

Les auditions seront réparties sur 10 demi-journées, **entre le 21 novembre et le 7 décembre 2012**

Le comité de pilotage sollicitera également des contributions écrites de la part d'organismes qui n'auront pas été auditionnés mais dont la réflexion alimentera directement ses débats et viendra enrichir ses échanges.

Séance interministérielle :

Ministères en charge de :

- la Jeunesse et la Vie associative
- l'Enseignement supérieur
- l'Agriculture
- la Ville
- la Justice
- les Affaires sociales et la santé
- l'Intérieur
- la Décentralisation
- l'Outre mer

Associations d'élus :

- Association des Régions de France (ARF)
- Assemblée des Départements de France (ADF)
- Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC)
- Fédération Nationale des Élus Socialistes et Républicains (FNESR)
- Association des Maires de France (AMF)
- Association des Maires Ville et Banlieue de France (AMVBF)
- Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)
- Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- Association des Communautés Urbaines de France (ACUF)
- Association des Petites Villes de France (APVF)
- Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
- Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM)

Autres acteurs collectivités :

- Culture et départements (responsables culturels départementaux, directeurs de la culture et directeurs d'offices culturels départementaux)
- Arts vivants et départements
- plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel
- Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles (FNADAC)
- Association Nationale des DAC des Régions (ANDACRE)
- Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes (ANDEV)
- Groupe de travail inter-régional « éducation artistique et culturelle »
- Observatoire des politiques culturelles

Éducation populaire – jeunesse :

- Ligue de l'enseignement
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA)
- Francas
- Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC)
- Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF)
- Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR)
- Peuple et Culture (PEC)
- Union française des centres de vacances (UFCV)
- CIRASTI
- Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)
- Fédération Léo Lagrange

Représentation des jeunes :

- ANACEJ – Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
- FIDL – Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne
- UNL – Union nationale lycéenne

Milieux enseignement supérieur :

- Conférence des Présidents d'Université (CPU)
- A+U+C
- animafac

Associations représentatives des étudiants :

- Union Nationale des Étudiants de France
- Fédération des associations générales étudiantes
- Promotion et défense des étudiants
- Mouvement des étudiants
- Confédération étudiante

Milieu éducatif :

- Conférence des directeurs d'IUFM (CDIUFM)
- CNDP
- CNOUS
- Réseau Esc@les (Ens. Socio-culturel)
- ANARE association nationale des acteurs de la réussite éducative
- Éducation et devenir – CAPE
- Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques (CRAP – Cahiers pédagogiques)

Familles :

- CNAF
- Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs

Solidarité :

- La Cimade, association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile
- FNARS, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
- JOC, Jeunesse ouvrière chrétienne
- Secours populaire
- ATD Quart Monde
- Emmaus / Planète émergence
- Secours catholique - Caritas
- FNASAT
- Les restos du cœur

Acteurs spectacle vivant :

- Syndeac
- UFISC + affiliés (Synavi)
- Association « Conseil des CFMI »
- Enfance et musique
- ANRAT
- Scènes d'enfance et d'ailleurs

En arts plastiques :

- CIPAC, fédération des professionnels de l'art contemporain

Patrimoine :

- FNCAUE, Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- ANVPAH, Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire
- ACCR, Association des centres culturels de rencontre
- AAAP, Association des animateurs de l'architecture et du patrimoine
- MCA, Médiation culturelle association
- AGCCPF, Association générale des Conservateurs des collections publiques de France
- Association des archivistes français (AAF)
- Union Rempart :
- INMA (institut national des métiers d'art)
- Fédération nationale compagnonique des métiers du bâtiment

Audiovisuel cinéma multimédia et numérique :

- France Télévisions
- ARTE
- Lieux multiples
- Kyrnéa
- Quidam production (ateliers application smartphone)
- Enfants de cinéma
- ACAP

Secteur livre :

- Association des librairies spécialisées jeunesse
- La charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (association)
- ABF Association des bibliothécaires français
- ADBGV Association des directeurs de bibliothèques de grandes villes
- ADBDP Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt

Mécénat :

- Fondation de France
- Caisse des dépôts
- Fondation du patrimoine
- Fonds Inpact
- Culture et diversité

Culture Scientifique et Technique :

- Universciences

Site internet

www.culturecommunication.fr/consultation-EAC

Présentant le projet politique et les textes fondateurs de la consultation, il propose aux internautes d'en découvrir le calendrier et la méthode ainsi que les listes des membres du comité de pilotage et des organismes qui seront sollicités jusqu'au 7 décembre 2012.

Les contributions de ces organismes seront mises en ligne progressivement au fur et à mesure de leur réception. Enfin, le rapport final de la consultation sera accessible à la fin du mois de décembre 2012.

Le site prévoit un lien pour que chaque internaute puisse apporter sa contribution à cette réflexion nationale sur l'éducation artistique et culturelle.

Courriel : participation-consultation@culture.gouv.fr

